



GRAND PRIX JEUNES de BIARRITZ Catégorie U12

Les 9 et 10 Novembre 2024

Courriel : info@golfbiarritz.com - Tél : 05 59 03 71 80 - www.golfbiarritz.com

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.*

I – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte à tous les jeunes U12, licenciés à une fédération reconnue, répondant aux exigences des règles du Statut Amateur et satisfaisant aux critères d'index par catégories d'âge définis plus loin. Tous les joueurs licenciés en France devront **s'être acquittés du « droit de jeu fédéral » de 35 €**.

Si le joueur a fourni un certificat en 2022 ou 2023 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My FFGolf.

La licence et le certificat médical ou le questionnaire de santé doivent être enregistrés à la FFGolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.

Pour les joueurs non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la FFGolf.

Le champ des joueurs respectera les quotas établis ci-dessous. Dans la limite du champ maximum (96 joueurs dont 10 wild-cards), les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de wild cards.

La répartition des wild cards (10 WC) est du ressort de la Ligue qui pourra en affecter une partie au club organisateur.

Catégories et Séries : Epreuve fédérale comptant pour le **Mérite National Jeunes Lacoste** (§ 6-6 du Vademecum)

- **U12** : Séries ouvertes aux jeunes nés en 2012 et après
- **1 série garçon** : comprenant **36** garçons au minimum.
- **1 série fille** : **15** filles au minimum.

Champ des joueurs :

Les joueurs seront retenus en privilégiant l'ordre du Mérite National Jeunes, puis leur rang (calculé sur un minimum de 6 tours) dans le fichier de moyenne des scores en stroke-play sur 12 mois disponible sur Extranet, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, **le Vendredi 25 Octobre**, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons indiqué ci-dessus.

Le déficit d'inscrits dans l'une des séries pourra être reporté sur une autre.

La liste des inscrits sera consultable sur le site du golf au plus tard le 29 Octobre.

II – FORME DE JEU

Simple score maximum (9 coups par trou) **sur 36 trous** / 18 trous par jour / Classement sur l'addition des 2 tours.

Distances de jeu : recommandations de la longueur du terrain pour les Jeunes selon le Vademécum (§ 3.6-4)

- Jeunes Filles : repères violets
- Jeunes Garçons : repères bleus

Départs : La publication des horaires de départs intervient au plus tôt 48 heures et au plus tard à midi la veille du 1er tour.

Les horaires de départs seront communiqués à partir du vendredi 8 Novembre à 14H00.

Lors du 1er tour, le tirage des départs se fera en respectant l'ordre des index.

Lors du 2ème tour le tirage des départs se fera dans l'ordre inverse des résultats.

Classement : Le classement du Grand Prix Jeunes est un classement brut exclusivement et obligatoirement par séries garçons et filles. En cas d'égalité pour la première place pour chaque série à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off trou par trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif.

III – JEU LENT

La procédure de jeu rapide des règles locales permanentes s'applique (Vademecum 2024 § 1.2-2-3 et 1.2.2-4).

IV– ENGAGEMENTS

Les engagements sont à effectuer **avant le vendredi 25 Octobre à minuit**.

Inscriptions via la plateforme Golfcup réservation. Paiements en ligne uniquement.

Droits d'inscription fixés à **50 € - 20€ Tarif** pour les membres du Golf de Biarritz

Tout forfait devra être notifié au Comité de l'épreuve par écrit au plus tard le **vendredi 8 Novembre à midi**.

Tout joueur déclarant forfait au-delà de cette date, reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

Journée d'entraînement gratuite la veille du premier tour, sur réservation auprès du secrétariat du golf à partir du 1^{er} novembre.

Les voitures et les autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs : voir § 1.2-1(6).

V – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Rappel du règlement général :

- Les cadets ne sont pas autorisés même pour les joueurs entre eux.
- Les chariots électriques ne sont pas autorisés.
- Les appareils de mesure de distances ne sont pas autorisés. Pour la 1ère infraction le joueur encourt la pénalité générale et pour la 2ème la pénalité de disqualification.
- Les joueurs devront avoir une tenue correcte (pas de blue-jeans) et un comportement exemplaire.
- Epreuve « non-fumeur ».
- Pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants, etc.... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après avertissement, la disqualification du joueur concerné.

VI - CONTROLE ANTI-DOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire.

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

VII – PRIX

Souvenirs offerts aux trois meilleurs de chaque série, ainsi que la meilleure et meilleur U10. En cas d'absence injustifiée d'un joueur à la remise des prix, son prix sera remis au joueur suivant dans le classement.

VIII - COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve, affiché sur le tableau officiel, se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Ce comité sera composé du directeur du Golf, le président de la commission sportive ou son représentant et un membre du corps arbitral.

IX– TABLEAU OFFICIEL

Les joueurs devront prendre connaissance de toutes les informations et/ou modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de l'épreuve au tableau officiel.

Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.